

MINISTERE DE LA SANTE

-=-=-=-=-

SECRETARIAT GENERAL

-=-=-=-=-

BURKINA FASO

-=-=-=-=-

Unité-Progress-Justice

-=-=-=-=-

**ARRETE** n°2004- 165 /MS/SG  
portant Intérim du Secrétaire Général

## LE MINISTRE DE LA SANTE

\*\*\*\*\*

- VU la Constitution du 02 Juin 1991 ;
- VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Docteur D. Sosthène ZOMBRE, Directeur Général de la Santé est chargé de l'intérim du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, en mission du 19 au 27 juin 2004.

**Article 2** : Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 19 juin 2004 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

#### **AMPLIATIONS :**

- 1-CAB
- 1-SG
- 1-DGS
- Toutes Directions Centrales
- Toutes Directions Régionales
- Tous Services Rattachés
- 2-Intéressés
- 2-Archives

Ouagadougou, le 17 JUN 2004

  
**Bédouma Alain YODA**  
Officier de l'Ordre National

